

**UNIVERSITE DES ANTILLES ET DE LA GUYANE
BUREAU DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**

**CONSEIL SCIENTIFIQUE PLENIER 22 NOVEMBRE 2004
Campus de Schoelcher.**

Etaient Présents : Mmes : Elina DEVOUE, Christine AZNAR, Martine SEBELOUE, Sylvie BERCION, Armelle LABALLE, Maryse ARETHAS, Rolande LUCE, Sara FAGNÉTÉ
Mrs. Alain ARCONTE, Maurice BURAC, Michel DUPONT, Frédéric SAUDUBRAY (remplaçant DRRT Martinique), Jean-Marie BRETON, Maxime LOUIS, Henry CLERGEOT, Emmanuel JOS, Charbel MACDISSI, Daniel IMBERT, Jack MOLINIE, Théophile MEHINTO, Jean - Emile SYMPHOR, Jean-Pierre SAINTON, Jean-Marc BERNADINE, Nicolas CAMPELLO, Daniel CAFARDY, Philippe BILAS, Lionel De REYNAL, Lucien DEGRAS.

Avait donné procuration : - Mr Hervé AZALOUX à Maxime LOUIS, Claude MAILLE à Henry CLERGEOT, Alain YACOU à Jean- Marie BRETON, Georges VOISSET à Madame Elina DEVOUÉ, Mme Renée NUMA à Mme Rolande LUCE.

Etaient absents excusés : - Mme Mériem FOURNIER, M. Alain XANDE, Mr Yves-André FERY.

ORDRE DU JOUR :

1. Adoption du PV du Conseil scientifique plénier du 29 juin 2004 ;
2. Répartition des aides financières aux équipes de recherches pour 2005 ;
- 3 Bilan du contrat 2002-2005 : - bilan politique de recherche
- bilan politique de l'Ecole Doctorale
4. Examen et validation des propositions pour le contrat 2006-2009 :
 - Politique Contractuelle
 - Ecole Doctorale
 - Reconnaissance des unités de recherche
 - LMD : propositions de formations de Masters adossés aux équipes de recherche
- 5 – Prise en charge des jurys de thèses et des jurys de soutenances d'HDR ;
- 6 - Questions diverses :
 - Désignation des jurys pour le prix de thèse de l'UAG
 - Documentation scientifique de recherche.

Le Président de l'Université ouvre la séance après vérification du quorum à 9 heures 15. Il propose de procéder à l'examen des points de l'ordre du jour.

1- Adoption du PV Du conseil scientifique plénier du 29 juin 2004 :

Le procès verbal du conseil scientifique du 29 juin 2004 est adopté sans modification. Six membres ne prennent pas part au vote.

2- Répartition des aides financières :

Le Vice-Président du Conseil Scientifique présente :

- l'appel d'offres 2005 du conseil scientifique pour le soutien financier de la recherche
- Les propositions de répartition élaborées par la section permanente réunie le 10 novembre 2004

A/ L'appel d'offres 2005 : est sensiblement identique à celui de 2004 et concerne les équipes inscrites au contrat quadriennal ainsi que les équipes en émergence qui ont reçu une aide en 2004.

Le Vice président rappelle les rubriques et les sommes à ventiler :

- Politique contractuelle de recherche scientifique : 62625,86 euros
- Echanges interpôles UAG : 24 984,58 euros
- Soutenances de thèses et stages de doctorants : 18869,08 euros
- BQR : 70160,08 euros répartis comme suit :
 - Actions spécifiques : 17660,00
 - Colloques : 16000
 - publications : 36500
- Missions d'échanges scientifiques : 33339,30

Politique contractuelle : les demandes présentées dans le cadre de cette rubrique doivent répondre aux objectifs retenus dans le cadre du contrat quadriennal :

- une politique de recrutement de qualité vers la recherche par l'aide à l'intégration de nouveaux enseignants chercheurs et le soutien financier aux équipes émergentes sollicitant la reconnaissance du ministère au prochain contrat ;
- le développement des relations avec les organismes de recherche
 - l'émergence du pôle guyanais autour des biomatériaux, des systèmes de production d'énergie et matériaux, de la télédétection et gestion des territoires, santé et du développement durable des sociétés et civilisations guyanaises.
- Le renforcement de la recherche dans le domaine des matériaux
- une meilleure structuration de la recherche en sciences de la terre et de l'univers
- une meilleure structuration de la recherche hospitalo-universitaire en relation avec l'INSERM et l'Institut Pasteur
- l'aide aux projets en partenariat avec l'IRD.

Echanges interpoles : l'objectif est de favoriser les échanges entre les membres des équipes de recherche réparties sur les trois pôles de l'UAG en privilégiant les déplacements de la périphérie vers le centre et les réunions par visioconférence.

Soutenances de thèses et stages de doctorants : la priorité est accordée à la mobilité des doctorants de 2eme et 3eme année hors de leur laboratoire d'origine. les demandes sont nominatives et validées par le directeur de thèse.

BQR :

- *Actions spécifiques* : l'aide est accordée aux jeunes chercheurs pour la préparation à l'Habilitation à Diriger des Recherches après obtention de l'autorisation d'inscription. Le financement du prix de thèse 2005, la demande de l'Académie des sciences de la caraïbe et du service Commun de la Documentation seront pris en compte dans cette rubrique au titre des actions ponctuelles .
- colloques* : les dossiers retenus comportent obligatoirement : l'appel à communication, le budget prévisionnel, la liste des participants, la composition du comité d'organisation. Une distinction est faite entre colloque national, international, régional et journées d'études.

- *Publications d'ouvrages* : la priorité est accordée aux revues. Le devis d'acceptation de l'éditeur, le sommaire de l'ouvrage ou de la revue, les cofinancements doivent figurer au dossier.

Missions d'échanges scientifiques : la mission doit s'inscrire dans le cadre d'un projet clair et d'un accord ou d'une convention. Une seule mission est accordée par personne et par an. Les doctorants sont exclus de ce dispositif. La participation à colloques nécessite la présentation d'une communication.

B/ Proposition de répartition :

Le Vice-Président du conseil scientifique présente :

- un tableau récapitulatif des aides financières attribuées aux équipes de recherches et le pourcentage d'aide reçue par enseignant-chercheur pour la période 2002/2004

- les principes et le barème adoptés pour la dotation 2005 :

1. *Principes* :

- Les dossiers ont été répartis au préalable entre les membres de la section permanente dans le but d'améliorer l'examen et la défense de l'intérêt de chaque équipe.

- Pour rééquilibrer l'affectation des dotations, 50% de la répartition s'effectue en fonction du nombre d'enseignants-chercheurs de l'équipe et 50% en fonction du nombre de demandes à l'exception de l'axe 1 qui concerne les demandes individuelles pour l'installation des enseignants chercheurs nouvellement intégrés aux équipes d'accueil.

2. *Barème* : - POLITIQUE CONTRACTUELLE

- Axe 1 (politique de recrutement et d'émergence d'unités de recherche) : 1295,71 euros pour le recrutement d'un enseignant et 647,85 euros s'il était déjà sur place dans l'équipe(ATER ou doctorant)
- Axe 2 (développement des relations avec les organismes de recherche) : 782,82 euros par demande et 82,40 euros par enseignant-chercheur.
- Axe 3 (émergence du pôle universitaire guyanais) : 1565,65 euros par demande et 167,75 euros par enseignant-chercheur
- Axe 4 (renforcement de la recherche dans le domaine des matériaux) : 1043,76 euros par demande et 104,38 par enseignant-chercheur
- Axe 5 (meilleure structuration de la recherche en Sciences de la terre et de l'univers) : 1565,65 euros par demande et 223,66 euros par enseignant chercheur
- Axe 6 (meilleure structuration de la recherche hospitalo-universitaire en relation avec l'INSERM) : 1565,65 euros par demande et 284,66 par enseignant-chercheur
- Axe 7 (accompagnement des projets en partenariat avec l'IRD) : pas de demande. Répartition sur l'axe 1

- ECHANGES INTERPOLES (*base de calcul pour les ajustements des montants*)

- 1 mission Antilles : 300 euros
- 1 mission Guyane : 700 euros
- 1 visio – conférence : 300 euros

- STAGES DE DOCTORANTS :

- Métropole : 900 euros
- Caraïbe : 400 euros
- Antilles : 400 euros
- International : 1200 euros

-BQR :

- Publications : 43 % des demandes sont éligibles

- Colloques : - local : 888,90
- National : 1777,80
- International : 2666,70
- Actions Spécifiques : - Soutien à HDR : 900 euros
- Prix de thèse : 2000euros

-Missions d'échanges scientifiques :

- Invité : 185,90 euros
- Internationale : 247,87 euros
- Caraïbe : 123,93 euros
- Nationale : 185,90 euros

3. *Propositions de répartitions* : voir document en annexe

Le Président note qu'il reste à répartir 1000 euros dans la rubrique actions spécifiques et 282 euros au titre des échanges interpôles. Madame Bernabé attire l'attention sur la diminution constante de l'aide financière accordée au service commun de la documentation. Cette démarche semble à son avis s'apparenter à un désengagement de l'UAG en matière de politique documentaire. Elle demande à titre de compensation l'affectation du reliquat à son service.

Le Vice-Président du Conseil Scientifique souligne la multiplication des demandes et la difficulté d'apporter des réponses satisfaisantes du fait des moyens dévolus dans le cadre du contrat.

M. BRETON soutient la proposition de Madame Bernabé. Il note une disproportion entre la demande du SCD et la dotation allouée

Le Président souligne la qualité du travail et le progrès réalisés par la section permanente du Conseil scientifique qui a réussi à établir des critères objectifs pour la répartition des aides financières. Il remarque que les notifications de crédits 2005 seront mises à la disposition des équipes de recherche dans les délais budgétaires requis. Il propose de voter la répartition élaborée par la section permanente avec la modification concernant le SCD.

Madame Bercion souhaite qu'une réflexion soit menée sur la politique éditoriale de l'UAG avant 2005.

M. Max Louis précise qu'une commission sera mise en place rapidement.

M. Breton félicite à son tour les membres de la section permanente pour le travail accompli qui évite les foires d'empoigne et rationalise la répartition des aides.

Le Président renouvelle ses remarques concernant les progrès et le travail réalisés par les membres de la Section permanente et propose de passer au vote.

Les propositions sont adoptées à l'unanimité.

3. Bilan du contrat 2002- 2005

A/ Bilan politique recherche :

Le Vice Président rappelle la démarche adoptée pour réaliser le bilan final du volet recherche du contrat quadriennal en cours et recueillir les propositions d'orientations du volet recherche du prochain contrat quadriennal. Un groupe de travail constitué de membres de la section permanente du CS et de représentants des DSPT existant à l'UAG a été chargé d'élaborer un questionnaire type qui a été transmis pour examen et modifications fin juillet 2004 aux Doyens et Responsables d'équipes. Certaines équipes n'ont pas fait parvenir, à ce jour, leurs fiches bilan. L'évaluation globale et par DS de la recherche n'a pu être réalisée. Le Vice-Président propose en conséquence de reporter la présentation du document que le ministère ne réclame pas pour l'instant.

Le Président note qu'il paraît anormal de discuter du prochain contrat sans avoir fait le bilan du contrat actuel. Il suggère de relancer les responsables d'équipes.

B/ Bilan politique de l'Ecole doctorale :

M. Michel DUPONT directeur de l'Ecole Doctorale fait le bilan des actions menées en faveur des doctorants durant le contrat 2002/2005 :

- gestion et contrôle des autorisations d'inscription en thèses et DEA
- suivi de la formation des doctorants :
- maîtrise de l'anglais, aide à la formation professionnelle ;
- ouverture sur le monde professionnel par des contacts avec des entreprises implantées sur les trois pôles ;
- formation scientifique avec l'Université de juillet (à pérenniser) ;
- organisation et participation au financement du prix de thèse ;
- mise en place du conseil de l'Ecole doctorale.

M. BILAS fait remarquer qu'il s'agit d'un ensemble de vœux pieux. La discussion sur le statut de L'ED n'est intervenue que le 25 mars (CA) et les élections tardent à être organisées.

M. Dupont rappelle que le conseil de l'Ecole doctorale a un rôle essentiel. Il participe à l'organisation de l'ED, permet de mettre en place les commissions, des actions coordonnées, les orientations dans le cadre de la réforme.

M. Bilas reconnaît qu'il existe probablement une volonté de faire fonctionner l'ED en initiant des actions ponctuelles intéressantes (forum). Il fait cependant le constat d'un dysfonctionnement majeur.

MM Macdissi et Imbert suggèrent d'organiser les élections pour mettre un terme à ces difficultés de fonctionnement.

Le Président saisira rapidement le service juridique pour organiser les élections de l'Ecole Doctorale.

Le VP du CS rappelle que les écoles Doctorales connaissent un malaise général sur le plan national du fait du manque de moyens. Elles rencontrent par ailleurs des difficultés pour faire évoluer leurs missions.

MM Molinie et Bilas préconisent la production d'un bilan écrit et chiffré de la politique de l'ED pour 2002/2005.

M. Breton souligne l'absence de culture Ecole Doctorale qui freine le fonctionnement en synergie avec l'ensemble des acteurs de l'UAG.

M. Dupont impute l'échec de certaines actions de L'ED au manque de moyens. Il conviendrait de négocier avec le ministère l'octroi de moyens supplémentaires permettant l'amélioration de l'accueil, du suivi administratif, de l'encadrement des doctorants par l'attribution d'allocations recherche supplémentaires, affectation de personnel administratif.

Le Président invite les membres du CS à prendre connaissance des souhaits concernant les études et Ecoles Doctorales, formulés par la CPU (9 novembre 2004- version 6). Il rappelle que l'ED devra constituer un dossier d'accréditation qui sera validé par le CS et le CA et sera transmis au ministère avant le 1er décembre 2004.

4- Politique contractuelle 2006-2009

Le Vice- Président du conseil scientifique fait une lecture commentée du projet de déclaration de politique scientifique de l'UAG, qu'il soumet à l'avis du CS avant transmission au ministère. Ce projet comporte un tableau récapitulatif des nouvelles

demandes de reconnaissance des équipes de recherche. Cette déclaration constitue un véritable contrat d'objectifs. Elle se situe dans la continuité du précédent contrat et s'articule autour des points suivants :

- contextualisation de la recherche à l'UAG, présentation des axes prioritaires ;
- politique des emplois et gestion des ressources humaines ;
- Le LMD ;
- Le BQR ;
- Les relations avec les organismes de recherche ;
- L'Ecole Doctorale ;
- La politique Documentaire ;
- La politique internationale de recherche.

Le Président souligne que cette déclaration s'inscrit aussi dans le cadre de la LOLF avec l'obligation de définir au préalable : les moyens, les objectifs, l'évaluation. Il préconise donc de compléter le document en développant les points suivants :

- évaluation (interne et externe)
- valorisation.

Une discussion s'instaure et des membres du conseil scientifique proposent les modifications suivantes :

- une meilleure prise en compte des Sciences de la Société dans les axes prioritaires (E. JOS) ;
- création de lien entre médecine/ environnement /culture (E. JOS) ;
- introduction des problématiques sociales (L. Degras) ;
- modification de l'axe 7 : la recherche en informatique et ses applications dans nos régions (E. Symphor) ;
- modification de l'axe 5 : étude des matériaux et de leur dégradation en ambiance tropicale et équatoriale (T. Mehinto) ;
- modification de l'axe 9 : études des systèmes juridiques, économiques et sociaux dans les zones Europe, Amérique et caraïbes ;
- volonté forte de travailler en relation avec l'Europe et l'Amérique (MM. Breton et Burac) ;
- recherche de partenariats et de relations avec les équipes de recherche moins conventionnels et plus productifs (D. Imbert) ;
- valorisation de la recherche par la numérisation des thèses et la mise en ligne des travaux des chercheurs dans un système d'archives ouvertes (Mme Bernabé) ;
- Inscription de l'Ecole Doctorale dans une dimension internationale : Canada, Québec, conventions Crepuq (M. Burac) ;
- Organisation d'ateliers d'ingénierie pour aider les laboratoires de recherche à répondre aux appels d'offres.

Le Conseil scientifique décide de valider la déclaration de politique scientifique de l'UAG, véritable contrat d'objectifs et de résultats. Elle devra être complétée d'un volet évaluation et valorisation.

Reconnaissance des équipes de recherche :

Le Vice président présente un tableau qui récapitule les unités de recherche soumises à évaluation pour la reconnaissance dans le cadre du contrat quadriennal 2006/2009. On note sur les quarante dossiers reçus :

- 6 PPF : C3I ; Parasitoses et Viroses tropicales ; application de la télé détection ; Mondialisation et Régionalisation ; C3MAG ; Documentation Scientifique
- 1 ERT : Gestion optimisée des données de l'imagerie spatiale haute résolution en milieu tropical
- 3 UMR : Qualitrop ; GRPNC ; PHATMAH(menacée).

Les autres équipes (EA et JE) sollicitent des renouvellements. L'équipe de Marianne Pépin née de l'éclatement de l'UMR PHATMAH se compose de trois enseignants chercheurs. Or le ministère préconise le regroupement des petites équipes. Le CS devra déterminer la politique de l'UAG face à ce problème.

Le Président propose de laisser en l'état l'équipe, quitte à reconsidérer la situation lors de négociations ultérieures avec le ministère.

Ecole Doctorale :

M. Dupont présente la trame du dossier d'accréditation de l'ED :

- Présentation : Particularité géographique : gestion des doctorants sur 3 sites
Nature : Pluridisciplinarité/gestion interdisciplinaire
Les équipes d'accueil
- Profil des doctorants : incidences sur la gestion des thèses
- Le personnel : 1 secrétaire
- Les activités : Procédure d'inscription administrative et recrutement
Commission de thèses
Nombres d'allocation recherches/diversité des modes de financement des études doctorales sur les trois pôles

- Formations : Informations générales sur la recherche
Bureautique/anglais
Initiation à la vie professionnelle/bilan de compétence/aide à l'insertion professionnelle/ rencontre doctorants et entreprises
Ouverture sur le monde européen et international.
- LMD : Evolution du statut de l'ED
- Communication : site Web, annuaire de doctorants, plaquette.
- Bilan des thèses
- Budget et sources de financement de l'ED

Le Président pense qu'il est nécessaire de compléter ce dossier par un bilan de l'application de la charte des thèses et la description des relations avec le CI E S. Il suggère d'attribuer un nom à l'Ecole Doctorale lors de la réunion de son 1^{er} conseil. Il accepte la proposition de valorisation et de vulgarisation de la politique de recherche de l'UAG par le biais d'émissions de télévision avec RFO faite par M. Lionel De Reynal, Président du Carbet des Sciences. Une convention sera établie entre RFO/Le Carbet des Sciences/ED. M. Dupont est chargé de mettre en place une commission de travail avec représentation des doctorants pour assurer le suivi de ce programme à effectuer. Le même type de démarche pourra être effectué en Guadeloupe et en Guyane.

LMD :

Le Président signale que le document soumis au ministère devra faire l'objet de débats transversaux. L'offre de formation nécessite des clarifications. Pour la licence on note des

éléments cohérents. Par contre au niveau du M, il existe quelques difficultés notamment au niveau des 2 UFR Juridiques. L'université ne peut disposer que d'une seule habilitation dans le domaine juridique. Il est nécessaire d'établir un consensus pour faire remonter un document correct dans les délais requis au ministère (1^{er} décembre).

- QUESTIONS DIVERSES

Documentation scientifique de recherche : Madame Bernabé signale que le budget du SCD consacre 1018 euros par enseignant chercheur pour la documentation spécifique recherche. Il devient dorénavant difficile de supporter pareille charge. Pour le contrat 2006/2009 un PPF documentation proposé permettrait d'apporter une réponse satisfaisante au financement propre de la documentation recherche.

Désignation des jurys pour les prix de thèses :

Deux jurys de trois membres sont désignés pour l'attribution des deux prix de thèses de l'UAG :

- Prix de thèse sciences exactes et naturelles :
 - M Michel DUPONT
 - M. Alex OUENSANGA
 - M. Max LOUIS
 -
- Prix de Thèse sciences humaines
 - M . J-M BRETON
 - M. Maurice BURAC
 - M . Jean BERNABE

Le point 5 de l'ordre du jour sera examiné ultérieurement, faute de temps.

Le Président remercie les membres du Conseil scientifique pour la qualité du travail accompli pendant la durée de leur mandat. Il affiche son optimisme pour l'application de la réforme du LMD. Il espère que l'action du prochain conseil scientifique se situera dans la continuité de la politique actuelle.

L'ordre du jour ayant été épuisé le Président lève la séance à 14 h 30.